

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 65
Présents : 51
Votants : 57

Le 16 décembre 2021 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Belley, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 9 décembre 2021

Secrétaire de séance : Serge BAL

Présents :

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Isabelle ROUX
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	Pouvoir à Jean Yves HEDON
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	Pouvoir à Charlotte DEMENTHON
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	NARDIN Philippe	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	

Haut Valromeu	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Valromeu sur Séran	BOLON André	
Valromeu sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	
Vongnes	GUILLON Pascale	Pouvoir à Serge BAL

Excusées

Ambléon	BIONDA Annie
Talissieu	DEGUISNE Sabrina

Absents

Belley	DA COSTA Angélica
Belley	GONDARD Olivier
Béon	LE CERF Céline
Conzieu	JANET Guy
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENT DE SALLE

Monsieur GUITTET Thierry arrive à 18h55 après le vote de la délibération n°2.

ORDRE DU JOUR :

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.
 - Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021.
1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
 2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 18 novembre et le 9 décembre 2021
 3. **Délibération :** Demande de subvention pour des travaux de réhabilitation d'une berge érodée sur le Furans à Pugieu (Chazey-Bons).
 4. **Délibération :** Décision modificative n°6 pour le budget principal.
 5. **Délibération :** Subventions aux associations et organismes divers.
 6. **Délibération :** Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022.
 7. **Délibération :** Remboursement des heures de voirie aux communes.
 8. **Délibération :** Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de la ville de Belley auprès du service piscine de la CCBS.
 9. **Délibération :** Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de la ville de Belley auprès du service gestion des aires d'accueil des gens du voyage de CCBS.
 10. **Délibération :** Instauration de la prime responsabilité à certains emplois administratifs de direction.
 11. **Délibération :** Signature de la convention relative au CRTE.
 12. **Délibération :** Adoption du schéma mobilité active.
 13. **Délibération :** Aide à l'hébergement touristique.
 14. **Délibération :** Aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique.
 15. **Délibération :** Avenant au contrat de reprise des papiers- cartons non complexes et au contrat de reprise du « gros de magasin ».

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Belley de recevoir le conseil communautaire.

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.

o Projet de territoire :

Franck ANDRE-MASSE fait un point d'étape sur l'élaboration du projet de territoire.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie.
- Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

L'approbation du projet de territoire est prévue lors du conseil communautaire de mars 2022.

o Maison France Services :

Sylvie SCHREIBER présente les modalités d'ouverture de la Maison France Services sur les sites de Belley, Champagne en Valromey, et Groslée-Saint-Benoit.

o Plan Climat Air Energie Territorial :

Michel Charles RIERA présente les 4 priorités dégagées :

1. Les énergies renouvelables.
2. La mobilité.
3. La préservation et la valorisation des ressources.
4. L'habitat et le cadre de vie.

o Centre aquatique :

Thierry VERGAIN présente les dernières évolutions du programme :

- Travail en cours sur la zone Bien être pour une évolution de 90 m² à 144 m².
- Abandon de l'extension future pour un bassin extérieur.
- Agrandissement du splashpad extérieur, de 50 m² à 100 m².
- Etude d'un toboggan extérieur intégré en option.
- Etude d'un parc photovoltaïque en parallèle du projet de centre aquatique.

Il informe également l'assemblée du retard pris sur ce dossier. L'objectif est désormais un démarrage travaux en septembre 2022.

o Cycles de l'eau, groupe de travail eau et assainissement :

Pierre COCHONAT fait un point sur la GEMAPI avec un éclairage particulier le chantier Seran - Les rouses - Mergesais.

Il présente ensuite le travail en cours sur la tarification de l'eau et de l'assainissement. Il met en garde l'assemblée sur les fausses informations qui circulent sur les tarifs.

INTERVENTIONS :

Concernant la tarification, Marie-Hélène DESCHAMPS prévient qu'il faudra être très pédagogue pour expliquer le prix par rapport à l'amélioration du service rendu. A Belley, le service est déjà de qualité et ne sera pas forcément amélioré.

Pauline GODET précise qu'il sera important de mettre en avant la notion de solidarité entre les communes.

Marie-Hélène DESCHAMPS intervient ensuite concernant la nécessité de renforcer le service ADS (urbanisme) pour permettre aux instructeurs de respecter des délais contraints.

Pauline GODET répond que ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine conférence des maires. Il sera important de définir le niveau de services souhaité pour bien évaluer son impact sur les cotisations des communes.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la réunion, il convient de nommer un secrétaire de séance. Serge BAL se porte candidat.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne Serge BAL, A L'UNANIMITÉ, comme secrétaire de séance.

2. Délibération : Informations sur les décisions prises.

Par sa délibération n°D-2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions suivantes prises entre le 18 novembre et le 9 décembre 2021.

- Décision du bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
22/11	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'ouvrages d'art	Il est signé une convention avec l'Agence 01 pour un appui technique et administratif. L'agence assurera un rôle de conseil, une assistance d'ordre technique, juridique et financière à la CCBS pour un montant de prestations de 2 250 € HT.	2021-363
22/11	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché pour le quai de transfert de la déchetterie de Belley	Il est signé une convention avec l'Agence 01 pour un appui technique et administratif. L'agence assurera un rôle de conseil, une assistance d'ordre technique, juridique et financière à la CCBS pour un montant de prestations de 2 700 € HT.	2021-366
22/11	Avis sur le projet d'élaboration de la carte communale de la commune déléguée de St Champ Chatonod au titre de la compatibilité avec le Scot Bugey	Un avis favorable est émis au projet d'élaboration de la carte communale de Saint-Champ-Chatonod.	2021-368
22/11	Annulation du loyer de l'union bouliste Bas Bugey pour le boulodrome intercommunale en raison de la situation sanitaire	Annulation du loyer au titre de l'année 2021 soit 12 000 €.	2021-369

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/avenant Numéro	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
2021-000000006-02 / Avenant n° 1 Lot 2 stations de gonflage	25/11/21	Avenant 1 Fourniture d'équipements pour développer la pratique du vélo sur le territoire de la CCBS	Altinova Sas Parc les plaines 42160 Bonson	Les prix 2 et 3 du BPU sont ajoutés conformément aux options proposées dans l'offre. Le seuil du marché passe de 8 244 € à 10 022,40 €.	2021-384

• Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
SIG				
18/11	Hébergement du Firewall	3 168 €	Société Megao 26000 Valence	2021-365
30/11	Equipement des postes de conseillers numériques	4 448,93 €	Ugap 69286 Lyon Cedex	2021-377
30/11	Equipement des postes de conseillers numériques	2 342,26 €	Ugap 69286 Lyon Cedex	2021-378
30/11	Achat de 4 postes téléphoniques fixes	1 044,08 €	Koesio 26000 Valence	2021-379
30/11	Equipement informatique pour la Maison France Services	1 586,56 €	EPC Maintenance Informatique 73100 Aix les Bains	2021-380
Communication				
22/11	Réalisation d'un gabarit pour vidéo	1 860 €	Résonnance Publique 69001 Lyon	2021-372
03/12	Réalisation d'un film sur le projet de territoire	6 540 €	Résonnance Publique 69001 Lyon	2021-394
RH				
03/12	Commande de bons cadeaux UCAB Belley	9 000 €	UCAB 01300 Belley	2021-385
Pôle Technique				
22/11	Mise en place de conteneurs semi enterrés et enterrés	20 850 €	Fontaine TP 01300 Belley	2021-371
25/11	Elagage au lamier sur la commune de Champagne en Valromey	2 688 €	Jacky Montabone 01350 Ceyzérieu	2021-373
25/11	Entretien du sentier Le Jugean à Culoz	1 500 €	Brigades Nature 01300 Belley	2021-374
25/11	Elagage au lamier sur la commune de Haut Valromey	1 476 €	Agir défis 01260 Sutrieu	2021-375
30/11	Ajout d'un puits de décompression - base d'aviron	1 208,70 €	Soumaille TP 01300 Belley	2021-381
30/11	Travaux de mise en place de deux CSE aux Plans d'Hotonnes	8 652 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-382
06/12	Plomberie Maison France services	1 987,20 €	Franck Cortinovis 01300 Belley	2021-386
06/12	Cloison Maison France services	1 487,16 €	Société EZM 01300 Belley	2021-387
06/12	Peinture Maison France services	3 496,80 €	Société EZM 01300 Belley	2021-388
06/12	Electricité Maison France services	2 034,83 €	Société ATME 01300 Belley	2021-389
03/12	Animation de la Conférence sur l'eau	3 000 €	M. Denis Cheissoux 92340 Bourg La Reine	2021-390
03/12	Elagage sur la commune de Groslée Saint Benoit	2 100 €	Société Miège Bois 01300 Groslée St Benoit	2021-391
Tourisme				
19/11	Assistance technique création d'un espace loisirs et d'orientation	2 500 €	Ligue Auvergne Rhône Alpes Orientation 38300 Bourgoin Jallieu	2021-367
01/12	Entretien du sentier du circuit de la Croix d'Innimond	1 960,51 €	ONF 01000 Bourg en Bresse	2021-383
Economie				
22/11	Signalétique zone d'activités de Coron	1 092 €	6 ^{ème} Sens 01300 Belley	2021-370

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions décrites ci-dessus.

3. Délibération : Demande de subvention pour des travaux de réhabilitation d'une berge érodée sur le Furans à Pugieu (Chazey-Bons).

Pierre COCHONAT rappelle que, par sa délibération n°2021-102 en date du 23 septembre 2021, le conseil communautaire a validé le principe de réaliser des travaux pour protéger le square Jacques RUAT à Chazey-Bons des crues du Furans. Cette délibération portait sur un montant de travaux de 15 000 € HT.

Il propose au conseil communautaire de délibérer à nouveau pour prendre en compte le montant actualisé des travaux, à hauteur de 19 587 €, et autoriser la présidente à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR, 30%) et du département de l'Ain (20%).

L'autofinancement sera de 9 794 € sur ce projet.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, le plan de financement prévisionnel actualisé et autorise le dépôt de demande de subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental de l'Ain et de tout autre financeur potentiel.**

4. Délibération : Décision modificative n°6 pour le budget principal.

Pierre ROUX informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajuster certaines inscriptions budgétaires 2021. Il demande au conseil communautaire d'adopter une décision modificative n°6 pour le budget principal.

Cette DM6 concerne principalement les dépenses de la section de fonctionnement et le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme pour un montant de 58 786,97 €.

DECISION MODIFICATIVE N°6 CONSEIL DU 16/12/2021

Section	Sens	Chapitre	Imputation	Intitulé imputation	Propositions nouvelles
				Reversement restitutions et prélèvement divers (taxe de séjour)	58 786,97 €
FONCTIONNEMENT	DEP	014	7398		
FONCTIONNEMENT	DEP	011	6226	honoraires	-10 000,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	011	6237	publications	-20 000,00 €
FONCTIONNEMENT	DEP	011	6281	concours divers	-28 786,97 €
INVESTISSEMENT	DEP	16	165	Dépôt et cautionnements reçus	500,00 €
INVESTISSEMENT	DEP	21	2188	Autres immobilisations corporelle	-500,00 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 9 878 182,70 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 18 676 391,58 €

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, la décision modificative n°6 du budget principal.**

5. Délibération : Subventions aux associations et organismes divers.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°D-2021-43 en date du 8 avril 2021, le conseil communautaire a approuvé le versement des subventions aux associations et organismes divers au titre de l'exercice 2021.

Par sa délibération n°D-2021-114 en date du 14 octobre 2021, le conseil communautaire a approuvé un réajustement des subventions aux associations et organismes divers au titre de l'exercice 2021 pour tenir compte de l'annulation de certaines manifestations et des nouvelles demandes.

Il propose au conseil communautaire de délibérer pour valider :

- La demande de l'association La maison pour l'étude d'un projet de tiers-lieu à la maison Saint-Anthelme de Belley, pour un montant de 5 000 €. Myriam KELLER présente les grandes lignes de ce projet.
- La prise en compte budgétaire de la délibération 2021-101 en date du 25 novembre 2021 pour la subvention à la Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain, pour un montant de 33 923 €.
- La prise en compte de la DM6 autorisant le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme pour un montant de 58 786,97 €.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve A L'UNANIMITE le versement des subventions aux associations et organismes divers comme présenté.**

6. Délibération : Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022.

Pierre ROUX rappelle que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet à la présidente, sur autorisation du conseil communautaire, « d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. »

Afin de permettre l'engagement ou la poursuite de certaines opérations dans les meilleurs délais, et de garantir le paiement des sommes dues, il propose au conseil communautaire d'autoriser la présidente à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit les autorisations suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021 + DM	TOTAL REALISE AU 7/12/2021	Disponible	Sommes engagées au 7/12/2021	autorisation ouverture de crédits maxl 25 %
TOTAL SECTION D'Investissement	9 878 182,70	4 316 046,12	5 562 136,58	4 329 073,93	2 175 736,78
CHAPITRES - DEPENSES					
020 - Dépenses imprévues	25 000,00	-	25 000,00	-	
040 - Opérat° ordre transfert entre sections	66 382,51	66 382,51	-	-	
041 - Opérations patrimoniales	240 000,00	6 506,15	233 493,85	-	
16 - Emprunts et dettes assimilées	69 031,60	61 851,60	7 180,00	-	300,00
20 - Immobilisations incorporelles	546 873,73	86 799,13	460 074,60	236 482,28	136 714,00
204 - Subventions d'équipement versées	435 888,18	277 062,18	158 826,00	150 567,60	82 871,60
21 - Immobilisations corporelles	3 244 088,66	2 389 013,92	855 074,74	442 743,83	682 687,68
23 - Immobilisations en cours	1 495 794,02	732 272,11	763 521,91	491 328,04	370 400,00
26 - Participat° et créances rattachées	67 855,00	67 853,00	2,00	-	
27 - Autres immobilisations financières	50 215,00	25,95	50 189,05	-	
4581 - Opérations sous mandat	3 637 054,00	628 279,57	3 008 774,43	3 007 952,18	902 763,50

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus sur le budget principal jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

7. Délibération : Remboursement des heures de voirie aux communes.

Pierre ROUX rappelle que la CCBS exerce la compétence statutaire « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

La CLECT, en 2015 puis en 2017 suite à la rencontre individuelle des communes, a validé l'ajustement des budgets voirie de fonctionnement et d'investissement pour vérifier la cohérence des heures de voirie déclarées et entériner les besoins exprimés de chaque commune.

Il propose au conseil communautaire de délibérer pour rembourser aux communes les soldes restant dus au titre de l'année 2020.

communes	Synthèse heures de voirie à 40 € valorisé AC	ANNEE 2020		
		cumul déjà versé au titre des déclarations 2020	régularisation délibération 16/12/2021	TOTAL
AMBLEON	3 200	3 200		3 200
ANDERT CONDON	8 000	1 400	6 600	8 000
ARBOYS-EN-BUGEY	17 600	6 160	11 440	17 600
ARMIX				
ARTEMARE	14 000	11 240	2 760	14 000
ARVIERE EN VALROMEY	23 600	15 720	7 880	23 600
BELLEY	180 000	95 640	84 360	180 000

BEON	5 200	3 880	1 320	5 200
BREGNIER CORDON	24 000	4 200	19 800	24 000
BRENS	24 120	23 520	600	24 120
CEYZERIEU	49 120	17 192	31 928	49 120
CHAMPAGNE EN VALROMEY	16 720	10 960	5 760	16 720
CHAZEY BONS (avec Pugieu)	57 200	47 960	9 240	57 200
CHEIGNIEU LA BALME		-		
COLOMIEU	4 800	4 080	720	4 800
CONTREVOZ	18 000	12 600	5 400	18 000
CONZIEU	8 800	7 960	840	8 800
CRESSIN ROCHEFORT	13 120	9 184	3 936	13 120
CULOZ	34 160	24 880	9 280	34 160
CUZIEU	20 000	20 000	-	20 000
FLAXIEU		-		
GROSLEE SAINT BENOIT	20 040	12 180	7 860	20 040
HAUT VALROMEY	24 000	13 920	10 080	24 000
IZIEU	4 000	4 000		4 000
LA BURBANCHE		-		
LAVOURS	2 000	2 000		2 000
MAGNIEU-SAINTE CHAMP	16 000	16 000		16 000
MARIGNIEU		-		
MASSIGNIEU DE RIVES	24 000	24 000		24 000
MURS GELIGNIEUX	6 000	6 000		6 000
PARVES ET NATTAGES	60 000	24 600	35 400	60 000
PEYRIEU	26 040	18 000	8 040	26 040
POLLIEU		-		
PREMEYZEL	4 800	4 480	320	4 800
ROSSILLON	6 400	6 400		6 400
RUFFIEU	5 200	5 200		5 200
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	8 000	4 420	3 580	8 000
SAINT MARTIN DE BAVEL	12 000	9 280	2 720	12 000
TALISSIEU	4 000	4 000		4 000
VALROMEY SUR SERAN	68 400	56 640	11 760	68 400
VIRIEU LE GRAND	16 000	14 400	1 600	16 000
VIRIGNIN	28 000	17 480	10 520	28 000
VONGNES		-		
	856 520	562 776	293 744	856 520
			solde	

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT déplore la qualité des récents travaux (marquage au sol, pointe à temps, ...) réalisés sur sa commune. Il questionne sur l'exercice de cette compétence par l'intercommunalité et sur un retour éventuel aux communes.

Pauline GODET répond que la plupart des travaux sont bien réalisés sur les communes. Elle invite cependant à faire remonter aux services les dysfonctionnements constatés sur le terrain pour qu'ils soient corrigés dans les meilleurs délais.

Concernant l'exercice de cette compétence, Pauline GODET précise que le système de déclaration d'heures doit être repensé pour éviter le décalage actuellement constaté entre le remboursement effectué et le nombre d'heures de voirie déclaré. Le tarif de 40 €/l'heure doit également être réétudié pour qu'il puisse couvrir le coût réel aussi bien en termes de ressources humaines que de matériel utilisé réellement dans les communes.

La CLECT, dans le cadre de son rapport quinquennal, et la commission Voirie vont se saisir de ce dossier dès le début de l'année 2022. Il faudra néanmoins collectivement se poser les questions suivantes : comment voulons nous exercer cette compétence, avec quels outils et quels moyens ?

La commission Voirie ne s'étant pas réunie récemment, André BOLON demande qu'une commission voirie soit organisée rapidement pour traiter ces différents sujets.

Jean-Michel BERTHET répond qu'une commission voirie sera organisée au cours du mois de janvier 2022.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, le remboursement proposé aux communes pour les heures de voirie effectuées par leur personnel communal au titre de l'exercice 2020.**

8. Délibération : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services techniques et sportifs de la ville de Belley auprès du service piscine de la CCBS.

Pauline GODET rappelle que, dans le cadre de sa compétence statutaire « construction, réhabilitation, entretien et fonctionnement du centre nautique de Belley », la CCBS a signé une convention avec la ville de Belley (prenant effet au 1^{er} janvier 2017) afin de lui confier l'exécution de certaines activités: entretien, nettoyage, coordination technique et administrative, ...

La ville de Belley avait accepté de mettre à disposition les services suivants :

- Service bâtiment : 600 heures par an.
- Service environnement : 240 heures par an.
- Service des sports : 400 heures par an.

Le remboursement était fixé à 30 € de l'heure et indexé chaque année à un indice TP01.

Elle propose au conseil communautaire d'approuver un avenant n°1 à cette convention pour fixer le coût du remboursement à 30 € de l'heure sans application d'un indice.

Cet avenant prendrait effet à compter du 01/01/2018. Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, les termes de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition des services techniques et sportifs de la ville de Belley auprès du service piscine de la CCBS.**

9. Délibération : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de la ville de Belley auprès du service gestion des aires d'accueil des gens du voyage de CCBS.

Pauline GODET rappelle que, dans le cadre de sa compétence statutaire « aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », la CCBS a signé une convention avec la ville de Belley (prenant effet au 1^{er} janvier 2017) afin de lui confier l'exécution de certaines activités sur l'aire de Billignin : entretien du terrain, gestion de la régie, surveillance du site, ...

La ville de Belley avait accepté de mettre à disposition les services suivants :

- Service bâtiment : 40 heures par an.
- Service environnement : 16 heures par an.
- Police municipale : 60 heures par an.

Le remboursement était fixé à 30 € de l'heure et indexé chaque année à un indice TP01.

Elle propose au conseil communautaire d'approuver un avenant n°1 à cette convention pour fixer le coût du remboursement à 30 € de l'heure sans application d'un indice.

Cet avenant prendrait effet à compter du 01/01/2018. Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Pauline GODET précise que cette mise à disposition est désormais terminée. Cet avenant correspond à une régularisation administrative. Ces prestations sont désormais réalisées par du personnel intercommunal.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, les termes de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition des services de la ville de Belley auprès du service gestion des aires d'accueil des gens du voyage de CCBS.**

INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA sollicite un point d'étape le dossier de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Concernant l'aire provisoire, compte tenu du retard pris sur les travaux du centre aquatique, Pauline GODET informe l'assemblée que les gens du voyage seront à nouveau accueillis sur le terrain de Belley. Il n'y a pas de volonté politique de retarder le centre aquatique pour permettre cet accueil, il y a simplement un ajustement pragmatique compte tenu de l'évolution de ces deux dossiers.

En revanche, il y a une vraie volonté politique de ne pas investir de l'argent sur un terrain provisoire.

Concernant l'aire définitive d'accueil, deux options sont aujourd'hui étudiées :

- Le terrain MEUNIER à Belley qui fait consensus entre les communes, mais qui pourrait être plus coûteux à aménager en raison d'une problématique éventuelle de zone humide, et possiblement source de contentieux.
- Le terrain DELBE à Arboys-en-Bugey sur lequel l'Artag vient de rendre un avis favorable. Les études techniques sont en cours (voirie, réseaux, urbanisme) pour connaître les coûts d'aménagement prévisionnels.

Xavier VINCENT demande si un prix de vente a été négocié concernant le terrain d'Arboys-en-Bugey. Pauline GODET répond par la négative et précise qu'un rendez-vous est pris avec Madame DELBE début janvier 2022 pour une prise de contact et afin d'obtenir l'autorisation de procéder à toutes les investigations techniques nécessaires.

10. Délibération : Instauration de la prime responsabilité à certains emplois administratifs de direction.

Pauline GODET informe l'assemblée qu'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction peut être attribuée aux agents occupant les fonctions de directeur général, de directeur général adjoint des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants.

Cette prime est fixée à 15% maximum du traitement brut de l'agent et est versée mensuellement.

Elle demande au conseil communautaire d'instituer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction. Le cas échéant, elle prendra effet au 1^{er} janvier 2022 et sera applicable aux emplois fonctionnels de direction de la collectivité.

INTERVENTIONS :

Pierre BROUSSART demande à quoi correspond cette prime. Pauline Godet répond que cette prime peut être analysée comme une prime de précarité qui compense le risque de fin de contrat pour un emploi fonctionnel.

Jean Philippe BRUN estime que la précarité existe désormais pour tout le monde. Pourquoi donc instaurer cette prime ? Pauline GODET précise que certains postes, et notamment les emplois fonctionnels, sont plus exposés que d'autres.

Yvette VALLIN souhaite savoir si cette prime concerne un seul agent et quelle est sa rémunération. Pauline GODET précise que cette prime ne concerne que les emplois fonctionnels et donc, à ce jour, que la directrice générale des services. Les éléments de salaire ne seront pas donnés publiquement à l'assemblée.

Xavier VINCENT souhaite un point sur la situation de l'ancien DGS.

Pauline GODET informe l'assemblée qu'il a été recruté par une autre collectivité. Cependant, un contentieux sur les modalités de son départ demeure.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide par 42 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mesdames CASANOVAS, DESCHAMPS et Messieurs BRUN et VINETTE), 11 ABSTENTIONS (Mesdames LAGRANGE VAN GELE, PETITE, ROUX et VALLIN et Messieurs BROUSSART, GUILLAND, GUITTET, MASSÉ, ROPELE, VALLIN et VINCENT) d'instituer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à compter du 1^{er} janvier 2022.**

11. Délibération : Signature de la convention relative au CRTE.

Franck ANDRE-MASSE rappelle que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est un dispositif proposé par l'État aux EPCI pour soutenir les investissements du bloc communal en matière de transition écologique et de cohésion sociale sur la période 2020-2026.

Il succède aux contrats de ruralité que la CCBS avait signé avec l'État et ses partenaires pour la période 2018-2020.

Initialement, le CRTE devait être signé pour le 30 juin 2021, mais ce délai a été reporté pour permettre aux EPCI de finaliser leur projet de territoire d'ici la fin 2021.

Par sa délibération n°2021-84 en date du 15 juillet 2021, le conseil communautaire a validé et autorisé la signature d'une convention d'initialisation du CRTE, préalable à la signature du CRTE définitif pour permettre la mise en œuvre des actions communales et intercommunales prêtes à démarrer dès 2021.

Il propose au conseil communautaire d'approuver et d'autoriser la signature du CRTE 2021-2026 définitif qui est la déclinaison opérationnelle du projet de territoire de la CCBS.

Les travaux du projet de territoire de Bugey-Sud ont ainsi permis de bâtir le CRTE à partir des 3 axes stratégiques suivants :

- Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet de territoire commun.

Il propose également au conseil communautaire d'approuver et d'autoriser la signature de la convention financière pour 2021.

En 2021, 21 projets d'investissements menés par la CCBS et les communes ont été co-financés par l'État (DETR, DSIL et plan de relance) ou sont en voie de l'être, pour un montant de travaux de 2,7 M€ et un montant de subventions de 758 450 €.

Le CRTE pourra être modifié chaque année par voie d'avenants (ajouts ou retraits d'actions).

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, le CRTE 2021-2026 avec l'État ainsi que la convention financière pour l'année 2021.**

12. Délibération : Adoption du schéma mobilité active.

Francine MARTINAT rappelle que, depuis octobre 2020, la CCBS a mené une étude approfondie, transversale et concertée afin d'élaborer un Schéma de Directeur des Mobilités Actives (également appelé Schéma vélo), document de planification et de programmation de référence permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo sur le territoire de Bugey-Sud, de définir une stratégie de développement de l'usage du vélo comme une solution de mobilité du quotidien, et de proposer une politique cyclable ambitieuse.

Ce document de référence dispose d'un plan d'actions et d'un programme pluriannuel d'investissement prévisionnel sur 10 ans :

- Axe 1 - Aménager un territoire cyclable,
- Axe 2 - Développer les services de l'écosystème vélo,
- Axe 3 - Construire et diffuser une culture vélo.

Ce schéma directeur traite du « réseau cyclable structurant », c'est-à-dire des liaisons des pôles générateurs de déplacements et des liaisons des communes entre elles (voie verte, piste cyclable, chaussée à voie centrale banalisée, jalonnement sur route peu circulée...).

Le projet est de créer 55 km d'infrastructures et 75 km d'itinéraires jalonnés supplémentaires.

A terme (horizon 2030), le projet est d'avoir un réseau cyclable de 200 km sur le territoire de Bugey-Sud, contre 70 km aujourd'hui (40 km d'aménagements cyclables et 30 km jalonnés).

En complément, l'action des communes viendra compléter ce réseau cyclable par le biais d'un réseau dit « irriguant » sur les voies communales (cheminement doux, double-sens cyclable, zone 30, zone de rencontre...).

Budget prévisionnel :

Schéma vélo Bugey-Sud (2022-2032)	Coût estimatif
Axe 1 Aménager un territoire cyclable	8 800 000 €
Priorité 1 (2022 -2026)	4 700 000 €
Priorité 2 (2026 -2032)	4 100 000 €
Axe 2 Développer les services vélo	75 000 à 85 000 € /an
Axe 3 Construire et diffuser une culture vélo	45 000 à 50 000 € /an
TOTAL sur 10 ans	10 000 000 €

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives (2022-2032) est estimé à 10 000 000 € (hors subventions). Il s'agit d'un document évolutif, qui pourra être adapté en fonction du projet de territoire, des opportunités foncières, des capacités de financement et des contraintes budgétaires. Francine MARTINAT précise qu'un subventionnement compris entre 60% et 80% est possible sur ces thématiques.

Régis CASTIN intervient sur la mobilité au quotidien, et sur l'opportunité et l'intérêt pour le territoire de requalifier l'ancienne voie ferrée reliant Peyrieu à Virieu le Grand. Après avoir levé certains freins auprès de la SNCF, il pourra être envisagé de réaliser une véritable voie multimodale (pourquoi pas avec des véhicules autonomes) sur cet axe de 25 km qui traverse la plupart des communes les plus peuplées du territoire.

Il est ensuite proposé au conseil communautaire d'approuver le Schéma Directeur des Mobilités Actives du territoire de Bugey-Sud (2022-2032).

INTERVENTIONS :

Ce schéma concernant la liaison des communes entre elles, Gérald CUEILLE demande si la CCBS souhaite se substituer au Département.

Il considère également que 1 M € par an sur 10 ans, c'est trop cher pour une politique uniquement touristique.

Francine MARTINAT précise que la CCBS travaille en partenariat avec le Département, et non en substitution. Elle rappelle que ce schéma pourra être subventionné à hauteur de 80%.

Pauline GODET précise que ce document est un schéma d'intention non contractuel. Les actions seront engagées au fil du mandat en fonction des capacités financières annuelles de la collectivité.

Dimitri LAHUERTA souligne l'intérêt de récupérer la voie de chemin de fer, et d'avancer rapidement sur l'organisation des flux routiers dans Belley.

Il remarque que le pont des Ecassaz n'est pas retenu comme une priorité alors que ce pont doit être absolument sécurisé compte tenu du trafic routier journalier. C'est un dossier urgent à traiter pour prévenir des accidents.

Il rappelle enfin la nécessité de prioriser les actions en fonction des capacités budgétaires de la CCBS, le projet de territoire doit aider les élus à faire les arbitrages nécessaires.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve par 55 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame MARCHAND et Monsieur CUEILLE), le Schéma Directeur des Mobilités Actives du territoire de Bugey-Sud (2022-2032).**

13. Délibération : Aide à l'hébergement touristique.

Régis CASTIN rappelle que, par sa délibération n°D-2021-47 en date du 20 mai 2021, le conseil communautaire a validé l'instauration d'un dispositif d'aide aux hébergements touristiques.

Ce dispositif s'inscrit dans l'axe 7 de la stratégie de développement touristique : « *Accompagner la création d'activités, les porteurs de projet et les professionnels du tourisme* » et a pour objectifs de :

- Moderniser l'offre d'hébergements touristiques,
- Proposer des offres d'hébergements qualifiés, thématiques avec des offres de services associés.

Il demande au conseil communautaire de statuer sur les demandes de subvention suivantes :

Porteur de projet	Commune	Projet	Subvention proposée	Taux	Montant des travaux
Christophe Gaillard	Valromey sur Séran	Création d'un gîte PMR (6 lits)	11 289 €	15 %	75 262.16 € TTC
Laurent LA BATIE	Arvière en Valromey	Le Manoir du Colombier - création d'un gîte (6 lits)	15 737 €	15 %	104 912.47 € TTC
EURL Claies des Sens	Haut-Valromey	Création d'un gîte 6 lits, d'une salle de séminaire, d'un espace spa, et travaux de réhabilitation	17 016 €	15 %	113 437.63 € HT
Olivier De Seyssel	Magnieu	Création de 5 chambres d'hôtes (15 lits)	20 000 €	9 %	219 350 € HT

INTERVENTIONS :

Nadine Lagrange VAN GELE souhaite savoir à quoi correspond le taux de 9% pour le dossier De Seyssel. Régis CASTIN précise que ces 9% correspondent à l'enveloppe financière restante pour 2021.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accorde, par 56 voix POUR et 1 CONTRE (Monsieur CUEILLE), les subventions telles que définies ci-dessus.

14. Délibération : Aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique.

Régis CASTIN rappelle que, par sa délibération n°D-2021-48 en date du 20 mai 2021, le conseil communautaire a validé l'instauration d'un dispositif d'aide au développement de services et à l'amélioration de l'accueil touristique.

Ce dispositif s'inscrit dans l'axe 7 de la stratégie de développement touristique : « *Accompagner la création d'activités, les porteurs de projet et les professionnels du tourisme* » et a pour objectif d'améliorer l'offre de services et l'accueil en direction des clientèles excursionnistes et touristiques.

Il demande au conseil communautaire de statuer sur la demande de subvention suivante :

Porteur de projet	Commune	Projet	Subvention proposée	Taux	Dépenses prévisionnelles
Allo réparation	Belley	Création d'un atelier de réparation de vélo et d'une activité / vente de vélos à assistance électrique avec l'implantation d'une agence sur Belley (locaux des anciens abattoirs, à proximité de la voie verte).	8 800 €	27 %	32 248 € HT

INTERVENTIONS :

Pierre BROUSSART demande s'il y a des clauses de contrôles dans la convention qui conditionnent le versement de ses subventions.

Régis CASTIN précise qu'il y a un contrôle systématique des travaux réalisés pour les hébergements : en fonction des travaux, il y a versement ou non de la subvention. Pour l'aide au développement, seules les entreprises sont concernées pour l'instant et non les auto entrepreneurs.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accorde par 56 voix POUR et 1 CONTRE (monsieur CUEILLE), au porteur de projet une subvention de 8 800 €.

15. Délibération : Avenant au contrat de reprise des papiers- cartons non complexes et au contrat de reprise du « gros de magasin ».

Michel Charles RIERA rappelle que la CCBS s'est associée à la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets et la vente de matières issues du traitement des déchets.

Par sa délibération n° 2017-187 en date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a autorisé la signature de contrats de reprise, pour chaque famille de matériaux, avec les repreneurs suivants :

- Norske Skog : journaux, revues, magazines.
- European Products Recycling : papiers cartons non complexes (PCNC) issus de la collecte séparée ou de la déchetterie, et gros de magasin.
- Arcelor : acier collecte sélective.
- Affimet : aluminium collecte sélective.
- Paprec : plastique PET clair et foncé, PEHD.
- Oi Manufacturing : verre.

Par sa délibération n° 2020-150 en date du 19 novembre 2020, le conseil communautaire a autorisé la signature d'avenants aux deux contrats signés avec European Products Recycling.

Il propose au conseil communautaire d'autoriser la signature de deux nouveaux avenants avec European Products Recycling. Les modifications sont les suivantes :

- Pour le contrat concernant les PCNC :
 - o Modification des prix de reprise des matières dans des conditions économiquement conformes au marché européen.
L'avenant prendra effet au 1^{er} septembre 2021 jusqu'à la fin du contrat initial soit le 31 décembre 2022.
- Pour le contrat concernant les gros de magasin :
 - o Modification des prix de reprise des matières dans des conditions économiquement conformes au marché européen.
L'avenant prendra effet au 1^{er} septembre 2021 jusqu'à la fin du contrat initial soit le 31 décembre 2022.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve A L'UNANIMITE les avenants au contrat de reprise des papiers-cartons non complexés issus de la collecte séparée et/ou de la déchetterie (PCNC) et au contrat de reprise du « gros de magasin » conclus avec la société European Products Recycling.**

INTERVENTIONS :

Michel Charles RIERA informe l'assemblée des difficultés susceptibles de survenir pour la collecte des ordures ménagères en fin d'année en raison des congés des collecteurs.

En prévision, Dimitri LAHUERTA demande la mise en place de bulles temporaires sur Belley pendant la période de fêtes.

Marie Hélène DESCHAMPS précise que le marché hebdomadaire de Belley est avancé au vendredi, et qu'il convient d'anticiper la collecte notamment sur la place des Terreaux et dans la Grande rue. Michel Charles RIERA demande aux services de la CCBS d'étudier ces demandes.

TOUR DE TABLE

Anne Laure PETITE intervient concernant la condamnation des casiers à la piscine de Belley. Elle regrette leur fermeture alors que d'autres centres nautiques les laissent ouverts. Cette situation est impossible à gérer pour une famille avec enfants. Elle demande la réouverture des casiers.

Pauline GODET va solliciter les services concernés pour connaître les motivations de cette fermeture. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

Compte tenu du contexte sanitaire et des recommandations gouvernementales, Pauline GODET informe que la cérémonie des vœux, initialement programmée à Culoz, est annulée. Un autre format, numérique, est étudié.

Si les cérémonies municipales sont maintenues, les communes qui souhaiteraient la présence d'un représentant de l'exécutif communautaire doivent se manifester auprès des services de la CCBS.

Pauline GODET clôture la séance en souhaitant de belles fêtes aux membres du conseil communautaire.

La séance est levée à 20h42.

Le secrétaire de séance,
Serge BAL



La présidente,
Pauline GODET

